

Ordre du jour :

- Numérotation des rues
(Intervention de Mr MARQUIS de la poste)
- Urbanisme et Travaux
- Commission scolaire/Associatif – Animation/ culture
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 OCTOBRE 2010

Sur convocation en date du 22 octobre 2010, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 28 octobre 2010, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY (arrivée 21 h), Fabienne SCHERRER, MM. Michel BAWEDIN, Michel BARBE, François CHARRIERE, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET.

Absents excusés : M. Denis HENRY, donné procuration à M. Christian DUPUY.

Absent : MM. Joël SEBILLE, Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

Le quorum étant atteint, M. le maire déclare la séance ouverte à 20 h 34.

I – Numérotation des Rues

M. le maire remercie MM. Marquis et Novel de la Poste d'avoir bien voulu venir exposer au Conseil municipal les tenants et aboutissants de la numérotation des rues.

M. Marquis rappelle que la numérotation des rues est une obligation légale depuis 1805. Elle n'a que rarement été respectée en campagne. Cependant, maintenant, le tri du courrier est automatisé et le sera de plus en plus : on parle maintenant de Plate-forme Industrielle du Courrier (PIC). Dans ce cadre, le courrier doit être classé précisément dans l'ordre de la tournée du facteur, donc par numéro, ce qui permet de gagner du temps pendant la distribution.

M. Novel signale que maintenant le facteur ne connaîtra plus son destinataire. Ce processus de mécanisation correspond aussi à la libéralisation des services postaux à partir du 1^{er} janvier 2011. Deux emplois de facteurs ont ainsi été supprimés à Boège.

M. Barbe considère que ce n'est pas notre problème.

M. le maire demande quel est le coût.

M. François Charrière insiste sur le fait que nous aurons besoin de conseils pour réaliser cette numérotation de façon optimale et MM. Marquis et Novel répondent qu'ils sont à la disposition de la mairie. Mme Scherrer demande si l'on peut nous fournir le masque de saisie des adresses pour les machines de tri, ce qui sera fait.

M. Bawedin demande s'il faut prévoir de mettre des boîtes par rues ou par quartiers.

M. Marquis signale que cela existe déjà dans les villes sous le nom de Cidex (borne réunissant l'ensemble des boîtes aux lettres, implantée à l'entrée de la rue).

M. le maire remercie MM. Marquis et Novel de leur exposé. Ils se retirent.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, remet la prise de décision à une date ultérieure, quand on disposera d'éléments plus précis sur le coût et la manière de procéder.

II. Urbanisme et travaux

M. le maire donne la parole à M. Mauron pour rendre compte de la commission de travaux.

. M. Mauron indique que la première question posée est celle du **déneigement** : la commune signe une convention avec environ cinq particuliers pour le déneigement de leur propriété. Par ailleurs, la copropriété de la Closerie de Boège sollicite la commune pour le déneigement de l'accès au parking souterrain. En l'état actuel des choses, le forfait annuel est de 150 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la poursuite de ce service au même prix et pour la signature d'une convention avec la copropriété pour bien préciser la voirie à dégager. On publiera dans la presse un petit article pour indiquer aux administrés qu'ils doivent s'inscrire avant le 15 décembre pour l'hiver prochain.

. M. Mauron indique par ailleurs que **les travaux de la rue de Saxel** et ceux de la **rue Guillermin** sont achevés ; le premier ralentisseur de la rue Guillermin est trop escarpé et devra être raboté et refait. Sur la dernière partie (vers la salle communale et la médiathèque) le problème de l'arrêt de car de l'école du Château a été réglé d'un commun accord avec la directrice qui a accepté que le car s'arrête sur les arrêts existants (place des Marronniers) et que l'on conduise et ramène les enfants.

. **La route des Perriers** est achevée avec passage de l'assainissement et des réseaux secs (y compris fourreaux pour la fibre optique), pose des candélabres et enrobés. Il n'en reste qu'une partie, de la ferme Gex à la descente des Biolles. La réfection du pont est également finie.

. M. Mauron indique que le **lotissement en projet vers les Biolles** est impossible pour des raisons juridiques liées au PLU. Cependant, il faudra que nous discussions un jour de la possibilité de constructions pour permettre aux jeunes familles de s'installer.

. En ce qui concerne le **réseau d'eau**, il devient urgent d'envisager la réfection du réseau des Combes, dont le vieux réservoir (1930).

M. Mauron rappelle par ailleurs que les réseaux d'eau (commune de Boège) et d'assainissement (SIVU Boège-Saxel) seront refaits conjointement pour Chez Layat, les hameaux Chez Dupuis et Chez Ranquin, et La Pellaria. pour lesquels nous avons demandé des subventions au SMDEA au cours des années passées.

M. le maire demande au Conseil municipal d'approuver le dépôt d'un dossier de subvention pour la **réfection des réservoirs du Penaz**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Projet de construction d'une nouvelle école primaire : M. Mauron prévoit un projet de 800 m², comprenant 5 à 6 classes plus un préau. Il indique par ailleurs qu'il existe une certaine attente de la part de la Communauté de Communes de la Vallée Verte en ce qui concerne la coordination de notre projet avec celui de l'Ecole maternelle intercommunale. Il propose de tenir les élus de la CCVV informés de l'avancement de notre propre projet, afin de leur offrir l'opportunité de travailler avec nous sur le leur. Ensuite, la décision leur appartient. Le Conseil municipal s'accorde pour accepter la perspective d'une coopération avec la communauté de communes sur ce projet, sous réserve que cela ne cause aucun retard au nôtre et ne nous impose pas de contraintes supplémentaires en matière architecturale.

Mme Scherrer signale que le ministère de l'Education Nationale a demandé, comme chaque année, aux communes de signaler leurs projets en matière de création ou de réfection d'écoles avant le 23 novembre 2010 : elle va s'informer pour savoir le degré de précision de l'information nécessaire.

. Mme Forestier explique que **l'absence de signalétique concernant la salle communale** est un problème, beaucoup de spectateurs ne sachant pas où la trouver. M. Mauron indique que cette signalétique est prévue dans le cadre de la fin de l'aménagement de la rue de Saxel, aux abords immédiats de la salle. M. le maire propose l'implantation d'un panneau provisoire.

III. Commission scolaire/associatif – animation/culture

. Mme Scherrer indique que certains parents d'élèves contestent la **décision de la commune de ne pas rembourser les repas quand la cantine est en grève**. Ils se proposent de constituer un collectif à ce sujet.

. M. Hervier demande au Conseil municipal de bien vouloir reverser à **l'association Entracte à Boège** la somme de **5000 euros**, correspondant à la **subvention** allouée par M. le conseiller général Joël Baud-Grasset à son intention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Il demande par ailleurs au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le maire à signer la convention de mise à disposition de la salle à l'association : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, délivre cette autorisation à l'unanimité.

. M. Hervier présente alors un **bilan** succinct et encore incomplet du **festival**. Les recettes – subventions diverses pour 18 000 euros et billetterie-buvette pour 4 000 euros – se montent donc à 22 000 euros. Les dépenses, elles, s'élèvent à 26 000 euros, mais il manque encore quelques factures. Ceci correspond donc à 4 000 euros de déficit. Il organisera une réunion bilan avec les bénévoles et verra s'ils souhaitent repartir. M. François Charrière considère que c'était une très belle manifestation et qu'il faudrait la refaire. M. le maire signale que la difficulté sera de retrouver des financements à cet effet.

. Par ailleurs, M. Hervier rappelle aux conseillers municipaux que le **Repas des Aînés** aura lieu le 7 novembre et indique le menu. Le cadeau qui leur sera offert cette année sera un panier gastronomique.

IV. Questions diverses

. M. le maire donne lecture d'un courrier du préfet qui, sur la sollicitation de M. Martial Saddier, a donné un accord de principe à **l'installation d'un centre d'accueil à la Mairie de Boège pour la délivrance des passeports biométriques**.

. **M. Saillet présente la demande de l'école primaire qui demande l'acquisition de cinq ordinateurs portables et de deux vidéo-projecteurs** : lui et Mme Scherrer signalent l'intérêt pédagogique de cette acquisition, Mme Scherrer ajoutant que l'emploi généralisé d'ordinateurs portables dans les classes permet d'éviter d'inclure dans le projet d'école une salle informatique, donc une économie sérieuse. M. le maire indique qu'il s'agit d'un budget total assez modique de l'ordre de 3 500 à 4 000 euros. **Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide l'acquisition dans un premier temps d'un ordinateur portable et d'un vidéo-projecteur** et renvoie la décision concernant le reste de la demande à l'année 2011 : au vote, il y a un contre et trois abstentions.

. M. le maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de M. Béchevet qui organise une conférence sur l'alcoolisme et invite les élus.

. M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter l'attribution d'une **subvention de 1 500 euros à l'association Château-Rouge**, en compensation de la représentation scolaire de Volpone qui sera donnée aux collégiens le vendredi 10 décembre après-midi : M. Baud-Grasset donnera à la commune une subvention de 1 000 euros et la commune émettra un titre de recettes de 500 euros au Collège. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote cette subvention à l'unanimité.

. M. le maire demande par ailleurs au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition d'un petit terrain situé près de la cascade au Lieudit « Les Beuloz » cadastré section B n° 336 d'une superficie de 607 m² pour un montant total de 1517.50 €.

M. le maire propose au Conseil municipal d'accepter la donation par M. Métral-Court Jean-Michel d'un terrain de 1250 m² cadastré section B n° 325 lieudit « Bois des Esserts ».

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire déclare la séance levée à 22 h 30.